

Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*

Paris, le 26 OCT. 2017

Madame le Maire,

Vous n'êtes pas sans connaître les conséquences que pourraient avoir le plan de réorganisation des Maisons des Associations sur le 7^{ème}.

Une réunion s'est tenue le **vendredi 20 octobre dernier** à la Maison des associations du 7^{ème} arrondissement en présence de représentants de la Direction de l'urbanisme, de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, du Cabinet de Pauline VERON et de Paris Habitat. J'étais moi-même représentée par mon adjoint en charge de la vie associative, Christophe POISSON.

Les échanges entre vos services et Paris Habitat ont abouti à trois scénarii qui vont vous être proposés pour **arbitrage après le 15 novembre**.

- **1^{er} scénario** : le 7^{ème} arrondissement conserve sa maison des associations avec un loyer correspondant au loyer actuel soit 600 €/m².
- **2^{ème} scénario** : le 7^{ème} arrondissement conserve la partie «avant» (donnant sur la rue Saint Dominique) au prix de 600 €/m² aussi, incluant la cuisine dont la réfection a été prise en charge par la Ville en 2016. au prix
- **3^{ème} scénario** : le 7^{ème} arrondissement ne conserve que la partie «arrière» au prix de 450 €/m².

Les 2^{ème} et 3^{ème} scénarii engendrent des travaux à hauteur de 40 à 60 000 € pour couvrir les coûts de séparation (création de sanitaires, compteurs électriques, fenêtres,...).

Nous avons déjà échangé sur le sujet : la vie associative du 7^{ème} arrondissement est dense et singulière puisqu'elle rassemble beaucoup de populations fragiles (personnes âgées ou en situation de handicap) qui ne peuvent se déplacer dans le 8^{ème} arrondissement.

Vous m'aviez confirmé le maintien de la Maison des Associations en l'état jusqu'en 2020, ce qui laisse le temps de trouver d'autres locaux financièrement plus avantageux. Vous vous y étiez engagée dans l'intérêt des habitants du 7^{ème}.

Madame Anne HIDALGO
Maire de Paris

.../...

Aujourd'hui nous avons des éléments chiffrés issus de vos services pour soutenir cette option.

Compte tenu de la somme des travaux relatifs à la séparation, il est budgétairement plus intéressant de maintenir la totalité de la Maison des Associations du 7^{ème} arrondissement en l'état et de travailler sur le projet de déplacement en 2020 plutôt que de financer des travaux «à perte».

Le maintien de la Maison des Associations en l'état permettra donc de soutenir la dynamique associative des habitants du 7^{ème} mais aussi apparaît être la solution la plus raisonnable d'un point de vue budgétaire.

Sachant pouvoir compter sur votre bienveillance dans l'examen de ce dossier, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Rachida DATI

